

## Viginum : le plan de l'État français pour le flicage de la dissidence



[Source : jeune-nation.com]

Par Émile Mallien

L'affaire des « Twitter Files » nous démontre la forte collusion ou imbrication entre l'État profond américain et le réseau social Twitter (il en est vraisemblablement ainsi sur les autres plateformes) pour censurer ce que les « élites » et « oligarchies » ne veulent pas voir éclater outre-Atlantique en matière de politique intérieure ou d'affaires étrangères dans leur opinion publique et au-delà. Mais les États-Unis ne sont pas seuls concernés. En France, l'État s'est doté, très discrètement, récemment, d'une politique et d'un organisme qui est destiné à assurer la même veille sur les esprits, Viginum, sous prétexte de lutte contre le « complotisme » ou les « fake news ».

Pendant que l'on nous abreuve de propos sur la liberté dont nous disposons et que le monde nous envie, le flicage de chacun d'entre nous devient une préoccupation majeure des gouvernements occidentaux, d'autant plus qu'ils sont sur la défensive.

Cela a été mis en place à partir d'une décision du G7, lors du Sommet de Charlevoix (Canada) en 2018, visant à « *Relever les défis à la démocratie et à l'ordre international fondé sur des règles* », ce qui « *exige une coopération internationale* » (site du gouvernement du Canada). Le Canada a été chargé par le G7 de coordonner un « *mécanisme de réponse rapide* » (G7 RRM). Ce RRM Canada est le secrétariat permanent du G7 RRM qui « *renforce la coordination du G7 pour identifier et répondre aux menaces étrangères contre les démocraties... Ces menaces comprennent l'activité hostile de l'État ciblant les institutions et les processus démocratiques. Il comprend également l'environnement médiatique et informationnel, ainsi que l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.* » L'objectif est de lutter contre la « *la désinformation parrainée par des États étrangers* ».

Ne nous leurrions pas : derrière ce langage policé, c'est la Russie qui, en premier lieu, est visée, mais aussi tous ceux qui dénoncent la démocratie occidentale qui est le faux nez du pouvoir, chaque jour d'essence de plus en plus dictatoriale d'une oligarchie transnationale, apatride qui a confisqué le pouvoir dans la plupart des États dits Occidentaux. Et les moyens utilisés

sont le développement « *des outils et des méthodes d'analyse de données communs pour identifier les menaces étrangères* » en vue de « *renforcer la capacité du G7 RIVIM pour une réponse coordonnée aux menaces étrangères* ».

En conséquence, sous prétexte d'éviter les influences étrangères qui pourraient menacer le débat démocratique – entendons l'expression d'opinions qui ne dérangent pas le système – le fichage des « mal-pensants », autrement dit de dissidents est devenu une activité industrielle inspirée du « modèle chinois ». Cela nécessite la mise sous surveillance de toute la population.

## Viginum vous surveille

En France, cette opération est confiée à Viginum, une agence placée auprès du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, anciennement secrétariat général à la Défense nationale, le SGDSN, un organisme interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre et créé en 1906.

Viginum a été créée par un décret du 13 juillet 2021 qui fonde un « *service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères* », au moment même où Macron ostracisait les opposants au piquage avec les produits géniques anti covid.

Les missions de ce service sont exposées par l'article 3 du décret : il doit notamment détecter sur Internet les activités « *de nature à altérer l'information des citoyens pendant les périodes électorales* », d'assister le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale dans sa mission d'animation et de coordination des travaux interministériels en matière de protection contre ces opérations, de « *contribuer aux travaux européens et internationaux* ». Nous noterons que ces objectifs sont très flous et permettent de nombreuses interprétations et surtout de nombreuses applications lesquelles, n'en doutons pas, seront de plus en plus intrusives. Viginum est donc l'outil de la propagande gouvernementale sur Internet avec, pour prétexte de faire la chasse aux internautes jugés pro-russes parce qu'ils diffusent une information non conforme à la doxa régimiste.

Nous sommes dans un système d'essence paranoïaque selon lequel celui qui ne partage pas le discours médiatique dominant est un ennemi dangereux.

Le décret établissant les modalités d'action et outils de Viginum a été publié le 9 décembre 2021 au Journal officiel. Il prévoit notamment que Viginum puisse travailler sur les plateformes nécessitant une inscription, comme Facebook, Instagram ou Twitter, LinkedIn.

Le texte précise que Viginum « *est autorisé à mettre en œuvre un traitement informatisé et automatisé de données à caractère personnel* », un traitement qui « *a pour finalités la détection et la caractérisation des opérations impliquant, de manière directe ou indirecte, un État étranger ou une entité non étatique étrangère, et visant à la diffusion artificielle ou automatisée, massive et délibérée (...) d'allégations ou imputations de faits manifestement*

*inexactes ou trompeuses de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, notamment lorsque ces opérations sont de nature à altérer l'information des citoyens pendant les périodes électorales. »*

Mais sur quels critères juger que des allégations sont « *manifestement inexactes ou trompeuses* » ? Quant à « *porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation* », lesquels sont-ils ? Il nous est précisé « *notamment durant les périodes électorales* ». Mais cela signifie que ce flicage est valable en tout temps, tout simplement. Et cela ouvre le vaste champ de la chasse à toute personne jugée (arbitrairement) dissidente.

De plus, ce flicage ne concerne pas que le diffuseur d'information mais tous ceux avec lesquels il est en contact. Ce travail est évidemment opéré par des systèmes automatiques, des mots clés.

## La dynamique du flicage

Sous prétexte de lutter contre un présumé démiurge russe maléfique, se met en place un flicage de tout opposant pour cause d'un délit d'opinion qui ne dit pas son nom.

La lecture de la Délibération n°2021-116 du 7 octobre 2021 de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) nous instruit sur la dangerosité de ce qui s'annonce.

La CNIL (d'ordinaire assez timide) relève ainsi que le traitement envisagé nécessite la collecte automatisée de données publiées sur diverses plateformes (notamment les réseaux sociaux), en énorme quantité et à tout instant. Or les données collectées sont susceptibles de révéler nombre d'aspects de la vie privée des personnes surveillées, y compris des informations sensibles, telles que les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ainsi que l'état de santé ou l'orientation sexuelle, alors que de telles données bénéficient légalement d'une protection spécifique. Et cela, hors du cadre légal encadrant les procédures judiciaires et de la législation relative aux techniques de renseignement. De plus, la CNIL s'inquiète du « *traitement de données non pertinentes au regard des finalités poursuivies et en limitant les périodes au cours desquelles ce traitement peut être mis en œuvre* » en demandant que cela soit limité.

La CNIL s'inquiète aussi de ce que « *Ces informations sont susceptibles de révéler des informations sur un nombre important d'aspects de la vie privée des personnes concernées, y compris des informations sensibles, telles que les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ainsi que l'état de santé ou l'orientation sexuelle* ». Ainsi, celui qui qualifiera tel personnage de l'État de pédéraste, de dépravé sexuel, verra ses communications décortiquées jusqu'à la dernière avec beaucoup d'autres éléments jugés compromettants qui pourront être utilisés pour faire pression sur son auteur, le faire chanter.

La preuve ? On la trouve dans ce qui suit : « *la collecte automatisée d'un*

*grand nombre de données à partir des plateformes concernées, selon certains paramètres déterminés par avance (au sein des fiches dites de « traçabilité », implique la collecte et le traitement de données non pertinentes au regard des finalités poursuivies ».* Cela signifie que l'on ne collectera pas seulement les données d'ordre politique mais toutes les autres, fichant ainsi tous les opposants, mieux que le faisait la Stasi ou le KGB.

D'ailleurs, la CNR, n'est pas dupe et écrit : *« certaines données à caractère personnel, présentes dans les notes d'analyse précédemment évoquées, seront adressées à de multiples services étatiques et administrations ainsi qu'à des homologues étrangers ».* En termes clairs ces collectes permettront des « notes d'analyse », c'est-à-dire de fiches de police constituées sur tout un chacun et utilisables par tout service de l'État qui le jugera utile à son action.

Certes, ce fichage n'empêchera pas que le système s'effondre tôt ou tard. Mais nous devons savoir ce qui se met en place et en tenir compte dans l'action politique.